

Melet Schloesing Laboratoires obtient la certification Iso 13485, y compris pour ses analyseurs vétérinaires

>> Qualité

Concepteur et fabricant d'analyseurs d'hématologie et de biochimie, Melet Schloesing Laboratoires vient d'obtenir la certification Iso 13485 : 2012, signe de reconnaissance de qualité, reposant sur plus de 25 ans d'expérience dans le milieu médical.

Le fabricant bénéficie de cette certification pour l'ensemble de ses activités, donc également pour sa gamme vétérinaire.

Cette certification a été attribuée à l'entreprise française pour son respect des exigences organisationnelles requises pour la mise sur le marché de ses analyseurs, de la conception jusqu'à la commercialisation.

« Elle démontre l'aptitude à prendre en compte notamment la satisfaction des clients dans un processus d'amélioration continue, s'appuyant sur la norme plus générale Iso 9001 », explique Melet Schloesing Laboratoires.

Le système de management de la qualité propre à l'Iso 13485 intègre, en outre, des contraintes spécifiques de sécurité comme la maîtrise des risques, la traçabilité et la réactovigilance, en cohérence avec la démarche qualité liée aux équipements médicaux.

« A l'heure actuelle, nous sommes le seul fabricant français d'équipement analytique à pouvoir offrir cette garantie à ses clients vétérinaires », précise le fabricant. **M.J.**



▲ Le fabricant bénéficie de cette certification pour l'ensemble de ses activités.

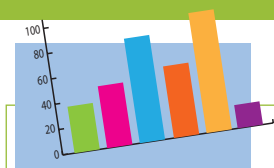


Tableau de bord du vétérinaire chef d'entreprise

Indices et repères économiques

- Evolution de l'activité canine (source : Panelvet) :

- mensuelle (novembre 2012 par rapport à novembre 2011) : + 2,6 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps,
- depuis début 2012 (janvier-novembre 2012 par rapport à la même période 2011) : + 3,0 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps,

- sur un an (décembre 2011-novembre 2012) : + 2,9 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps.

- Evolution de l'activité rurale (source : Panelvet) :

- mensuelle (novembre 2012 par rapport à novembre 2011) : + 0,1 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps,
- depuis début 2012 (janvier-novembre 2012 par rapport à la même période 2011) : + 2,4 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps,

- sur un an (décembre 2011-novembre 2012) : + 1,9 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps.

- Evolution du marché des produits de santé animale* (source : AIEMV) :

- + 6,39 % en 2011 par rapport à 2010 (marché total),
 - + 6,47 % au 3^e trimestre 2012 par rapport au 3^e trimestre 2011 (évolution hors petfood), + 5,86 % pour le petfood seul.
- Inflation (ensemble des ménages hors tabac, source : Insee) : + 0,3 %

en décembre 2012 (- 0,2 % en novembre 2012) et + 1,2 % sur un an.

- Valeur de l'AMO et de l'AMV** : AMO (valeur de référence qui peut être utile à l'évaluation des honoraires) = 13,99 pour 2013, AMV = 13,85 € hors taxe pour 2013 (valeur utilisée par l'Etat pour la rémunération des vétérinaires mandatés).

Emploi salarié

- Valeur du point pour la rémunération du personnel auxiliaire et vétérinaire : 14,25 €

depuis le 1^{er} janvier 2013 (grilles des salaires disponibles sur le site www.snvel.fr).

- Valeur du Smic : 9,43 €/h ou 1 430,22 €/mois depuis le 1^{er} janvier 2013. ■

* Ventes de produits commercialisés par les ayants droit adhérents de l'AIEMV : médicaments vétérinaires (produits soumis à AMM) mais aussi produits de santé animale hors AMM (produits d'hygiène, petfood, parapharmacie...).

** AMO : acte médical ordinal (fixé par l'Ordre des vétérinaires) ; AMV : acte médical vétérinaire (fixé par l'Etat).



En 2013, l'acte médical vétérinaire (AMV) progresse de moitié par rapport à l'acte médical ordinal (AMO), respectivement 13,85 € hors taxe (HT), soit + 1,01 %, et 13,99, soit + 2,015 % par rapport à 2012 (lire page 2).

L'équivalence est rompue : cet indice AMO (sans unité de valeur) servait habituellement à établir par équivalence l'AMV (en euros HT) pour les tarifs des actes sanitaires remboursés par l'Etat et dans les négociations bipartites avec les organismes agricoles.

Au seul bon vouloir des praticiens qui les emploient, ils entrent parfois dans les grilles tarifaires de prestations de services, de taux horaire...

L'AMO contribue aussi à l'évaluation de certains défraie-

ments de nos élus vétérinaires, des cotisations à certains organismes syndicaux ou techniques, des cotisations de retraite complémentaire et de prévoyance (CARPV)...

En raison du contexte économique et du décalage de la période de calcul (août/août pour l'AMO ; année pleine pour l'inflation), certaines années peuvent connaître des soubresauts.

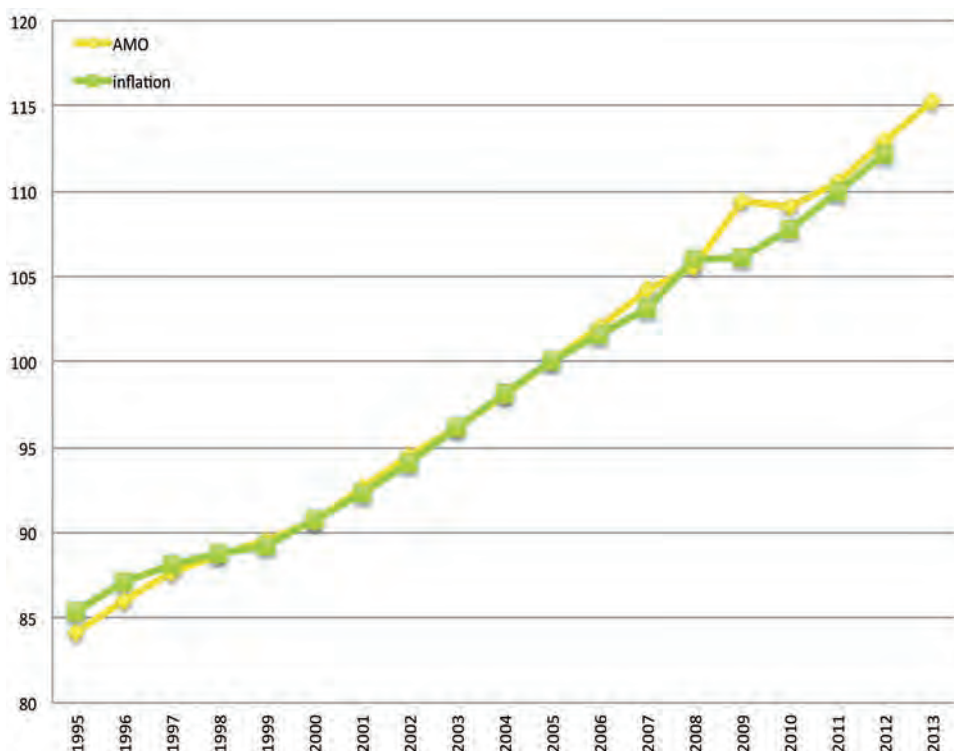
Ce fut le cas en 2008/2010 où la profession n'a pas toujours pu répercuter totalement certaines augmentations. Et découplage AMO/AMV pour 2013...

Faut-il en rester à l'antienne « 6 AMV de l'heure » ? Les consultants, experts, avocats, syndics d'immeuble et autres comptables n'avoisinent-ils pas plutôt les 10, 12 voire 15 « AMV »... ?

Le mois prochain, nous approfondirons l'analyse avec une évolution comparée de la démographie vétérinaire, du chiffre d'affaires (global et/ou individuel), des revenus moyens et médians, de l'inflation... ■

Le chiffre du mois : AMO, AMV et inflation

Evolution de l'AMO et de l'inflation* (pour une valeur de 100 en 2005)



* Inflation tabac inclus France entière.